



COLLVERT

Déchets d'équipements électrique et électroniques (DEEE)

Le terme DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) englobe tous les objets alimentés par des courants électriques ou électromagnétiques (fournis par des piles, des prises secteur ou des batteries). Chaque année, la France met sur le marché environ 1,5 millions de tonnes de nouveaux appareils, et recycle plus de 340 000 tonnes de produits usagés.



La collecte des DEEE Business To Consumer

Ce type de collecte, qui concerne au premier chef les DEEE produits par la grande distribution, les producteurs industriels, les PME et les ménages, s'effectue essentiellement en déchetterie, pour le compte de certains éco-organismes. Des caisses grillagées (dont le nombre varie en fonction de la taille des installations) sont mises à la disposition des usagers, et vont permettre la récupération de quatre types de produits : le PAM (Petits Appareils Ménagers), les écrans, le GEM (Gros Electro-Ménager) non froid (machines à laver, lave-vaisselles, fours etc.) et le GEM froid (frigos, congélateurs).

La collecte des piles

La collecte des piles usagées, ces petits produits particuliers néanmoins affiliés aux DEEE, s'effectue aussi en déchetterie. Les usagers déposent alors ces déchets dans des fûts de 200 litres prévus à cet effet et pourvus d'un sac plastique. Ces containers spécifiques sont ensuite collectés par nos opérateurs, regroupés et expédiés vers des centres de traitement des déchets spécialisés, qui effectueront le broyage et le recyclage des piles usagées.

Dans le cadre de la collecte des piles auprès des entreprises, de petits bacs adaptés à la taille des différentes installations sont mis à la disposition des employés, pour faciliter la récupération de ces DEEE singuliers.

La collecte des DEEE B to B (Business to Business)

On appelle en l'occurrence déchets du B to B tous les déchets électriques et électroniques produits par les entreprises, c'est-à-dire du matériel informatique, qui représente 90% des produits récupérés (unités centrales, moniteurs, serveurs, claviers, souris, fax, imprimantes, ordinateurs portables) mais aussi des téléphones, fixes ou portables.

Dans ce cadre, deux modes de collecte des DEEE sont envisageables pour fluidifier la gestion des déchets : le premier implique la mise à disposition de caisses grillagées dans les locaux des clients ou des producteurs, qui sont alors responsables du pré-tri des déchets informatiques (et autres). Il s'agit par exemple de répartir les D3E par famille de produits, de façon à faciliter le tri final, la dépollution et donc la valorisation des déchets recyclables.

Dans le second cas de figure, les entreprises de recyclage des déchets D3E effectuent des collectes ponctuelles, et récupèrent des DEEE professionnels placés en vrac au sous-sol ou à l'étage d'un immeuble. Il s'agit d'une prestation plus élaborée, compliquée par l'accessibilité relative des déchets - parfois entreposés au sous-sol ou à l'étage d'un immeuble - ou le poids de certains produits, comme les serveurs informatiques.

Là encore, ces opérations de collecte comprennent une grande part de manutention et l'emploi ponctuel de petits camions susceptibles de pénétrer dans le parking des différents bâtiments.